va présider cette union ou cette fédération? Combien de fois des statuts de projet unionistes ont-ils été élaborés et combien de fois ont-ils été transgressés par ceux-là mêmes qui les avaient conçus? Qui parmi nous, ici présent, est prêt à céder sa place à son frère même si ce dernier est démocratiquement élu pour le remplacer dans sa fonction?

Notre expérience vécue est, je crois, unique dans son genre au Liban et les étapes que nous avons franchies nous ont coûté cher. Nous voudrions, à la fin de ce Colloque, économiser à tous nos frères ici présents de payer le même prix que nous.

A l'aube de ce troisième millénaire et à l'heure de la mondialisation et de l'accès gratuit à l'information quelle qu'elle soit et là où elle se trouve, nul n'est dupe des références intellectuelles d'autrui ni de ses capacités morales ou sociales. L'ère de la connaissance accaparée par certains est révolue. Qu'ils gardent pour eux leurs talismans et autres parchemins pharaoniques, la maçonnerie libanaise n'en a plus besoin.

Pour redorer le blason maçonnique libanais et faire, des ateliers, des lieux fraternels de rencontre, de culture et des laboratoires d'idées il faudrait à notre avis procéder à travers les étapes suivantes:

1- Réformer les statuts:

a- en respectant la séparation rigoureuse des loges bleues avec les hauts grades;

b- en introduisant la vraie démocratie dans la vie des loges par des élections régulières aux différentes charges tout en limitant la durée des mandats et leur renouvellement ce qui amènera nécéssairement des idées nouvelles;

c- en introduisant la vraie démocratie dans la vie de l'obédience en donnant des chances égales à l'alternance et au changement.

2- Etablir des conventions d'amitié entre les diverses obédiences; les projets unionistes et fédératifs étant stratégiquement voués à l'échec. Ces conventions ouvriront les portes des temples aux frères des différentes obédiences; la hantise des nouvelles affiliations n'aura plus sa raison d'être tant que le frère trouve une place naturelle dans sa loge-mère qui l'instruit et satisfait ses désirs de recherche. Ces conventions devront obligatoirement respecter les constitutions et règlements de chacun.

3- Appliquer stricto senso les textes du Rite Ecossais Ancien et Accepté ou éventuellement les textes des autres Rites reconnus et appliqués internationalement. La mobilité humaine et les voyages à l'étranger étant devenu chose courante; le frère qui visite une loge dans n'importe quel pays du monde sera fier de ses connaissances et ne sera pas tourné en ridicule. Si certaines obédiences ont des rites particuliers à elles, qu'elles les intitulent à leur guise et qu'elles laissent au Rite Ecossais Ancien et Accepté son contenu historique réel et ses principes.

4- Aménager les temples selon les besoins du rite appliqué; ainsi l'apprentissage et l'explication du rituel deviendra plus simple.

5- Etablir des contacts avec différentes obédiences étrangères dans le but de signer des conventions d'amitiés. Pour atteindre ce but les choses ne sont pas aussi simples qu'on le voit et combien de fois des demandes de reconnaissance ont été refoulées et déclarées
irrecevables?. S'est-on jamais posé la question? Combien de fois une obédience locale a opté d'établir une convention avec une éventuelle obédience étrangère en fonction de son nom, de son histoire ou en vertu de quelques autres critères et qui sont en contradiction flagrante avec ses règlements, ses pratiques et surtout sa réputation?